«Nathalie Goulet - Taxation des PEA/PEL - " La rétroactivité est créatrice d'injustice et surtout d'instabilité juridique "»

24/10/2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nathalie Goulet - Taxation des PEA/PEL - " La rétroactivité est créatrice d'injustice et surtout d'instabilité juridique "

L'Assemblée nationale vient de voter une taxation des PEA/PEL

On peut comprendre la mesure en cette période budgétaire, mais la rétroactivité est insupportable. Elle est admise en droit fiscal, mais je continue à soutenir que la rétroactivité est créatrice d'injustice et surtout d'instabilité juridique, ce qui est , avouons le, la dernière chose dont les épargnants et les investisseurs ont besoin.

Je suis totalement allergique à la rétroactivité du droit en général et du droit fiscal en particulier, je ne voterai pas cette disposition.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC